

30 MARS : JOURNEE DE LA TERRE POUR LES PALESTINIENS

RASSEMBLEMENT 14 H 30 PLACE JEAN BART SAMEDI 30 MARS

La Grande Marche du Retour : Halte au massacre à Gaza

Depuis le 30 mars 2018, des milliers de Gazaouis marchent chaque vendredi vers la frontière avec Israël pour protester contre le blocus qu'ils subissent depuis 12 ans, et affirmer leur droit à retourner dans leurs terres d'où ils ont été chassés en 1948, conformément à la résolution 194 de l'ONU.

Contre ces hommes, femmes, enfants, secouristes, journalistes, les snipers israéliens tirent à balles réelles. Le bilan est terrible, et s'alourdit chaque semaine : 272 morts (dont 47 enfants), 7800 blessés (dont 1300 mutilés à vie à cause des balles explosives).

C'est un crime de guerre : le droit international interdit de tirer sur une foule désarmée

Pourtant le blocus de Gaza est illégal selon le droit international : il ruine l'économie, détruit la société, pousse au désespoir une population de 2 millions de personnes, dont 1,3 millions de réfugiés.

Justice pour les Palestiniens

Depuis 70 ans la vie de l'ensemble des générations de Palestiniens est faite d'injustice et de discriminations :

- 80 % de la population arabe de Palestine a subi un exil forcé entre 1946 et 1948, expulsée de ses foyers ; plus de 500 villages et 11 quartiers de villes palestiniens ont été rasés. Et ce processus de dépossession et expulsion se poursuit toujours à Jérusalem-Est et en Cisjordanie, avec la construction de colonies juives.
- Violence de l'occupation par l'armée israélienne des territoires palestiniens : c'est toute la population qui est empêchée de vivre normalement, constamment contrôlée dans ses déplacements (check-points, murs), humiliée et soumise à l'arbitraire des soldats et à la haine des colons jusque dans leurs propres villages et maisons, privée de leurs terres (combien d'oliviers centenaires arrachés) et ressources en eau accaparées par Israël. Contre toute tentative de résistance, l'armée israélienne agit brutalement : punitions collectives (destruction de maisons) et emprisonnements massifs (y compris des enfants à partir de douze ans).
- La loi adoptée qui fait d'Israël un « Etat juif » institutionnalise ce qui était déjà la réalité : une politique discriminatoire contre ses citoyens non-juifs (les arabes israéliens, musulmans ou chrétiens, sont 20 % de la population).

C'est un Etat d'apartheid, et l'apartheid est un crime

Non à l'impunité d'Israël !

Que dit et fait le gouvernement français : rien qui ne puisse arrêter le gouvernement israélien

Que dit et fait l'Union Européenne : rien qui ne puisse arrêter le gouvernement israélien

Ils savent et ils sont complices !

Ca suffit, la France et l'Union Européenne doivent prendre leurs responsabilités et obliger Israël à se conformer au droit international, dont la résolution 194 de l'ONU sur le droit au retour.

- **Sanctions contre cet Etat terroriste dont l'impunité est un encouragement au crime !**
- **Suspension immédiate des accords de coopération entre l'UE et Israël !**